

Par poste et par courriel

Monsieur le Conseil fédéral Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1
3003 Berne

KUNST
BULLETIN

27 juillet 2018

Document de discussion sur le Message culture 2021–2024

Monsieur le Conseiller fédéral

Comme précédemment pour le Message culture 2016–2020, différentes personnes représentant les institutions mentionnées ci-après se sont réunies au sein du groupe de travail temporaire «Art visuel» en vue de la préparation du prochain Message culture:

Société suisse des Beaux-Arts

Kunstbulletin

Visarte, Association professionnelle des artistes visuels en Suisse

Art dans l'espace public

Spectrum – Photography in Switzerland

VSK/AMAS, Association des musées d'art suisses

AISAC, Association des institutions suisses pour l'art contemporain

Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK/ISEA)

Association Marché d'Art Suisse (VKMS/AMAS)

Le groupe de travail a le plaisir de vous transmettre, et de transmettre à l'Office fédéral de la culture, à Pro Helvetia et au Musée national suisse le document de discussion ci-joint, dans le but de vous présenter, à vous et à vos collaboratrices et collaborateurs, une image des réalités du monde des arts visuels et de vous donner un aperçu des questions et des préoccupations qui touchent les personnes concernées. En toute logique, les informations ainsi transmises le sont dans le contexte d'attentes en ce qui concerne le futur Message culture.

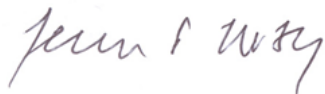
Die Dachorganisation für Kunst-
vermittlung und Kunstförderung.
36 Sektionen. 45 000 Mitglieder.

En ce sens, le groupe de travail se considère comme un partenaire des organes administratifs compétents ainsi que de la Commission fédérale des arts. Du point de vue du groupe de travail, la CFA est un médiateur important et indispensable entre les autorités culturelles et le monde des arts. C'est pourquoi nous saluons et soutenons le travail de la CFA en tant qu'organe consultatif et en tant qu'acteur responsable de l'attribution de prix et de récompenses ainsi que pour l'achat d'œuvres d'art, mais nous aimerions également que la CFA obtienne des pouvoirs de décision dans certains cas définis de manière précise.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte les considérations suivantes et sommes à votre disposition, ainsi qu'à la disposition de vos collaboratrices et collaborateurs, pour toute question ou information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Groupe de Travail « Art visuel »

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jean P Hoby', written in a cursive style.

Jean-Pierre Hoby, Président de la Société suisse des Beaux-Arts

Document de discussion du Groupe de Travail « Art visuel », pour le Message culture 2021–2024

Sommaire

1. Compétence image / visual literacy
2. Art dans l'espace public
3. Espaces indépendants (offspaces)
4. Conditions de vie des artistes et honoraires d'artistes
5. Journalisme culturel, discours sur la culture et critical writing
6. Traitement des successions d'artistes
7. Révision du droit d'auteur
8. Protection et conservation des biens culturels et formation d'experts de régions en crise
9. Situation actuelle des galeries d'art

Rédactrices et rédacteurs

Les personnes suivantes ont contribué à la rédaction du document de discussion:

Katharina Ammann, SIK-ISEA
Fanni Fetzer, Kunstmuseum Luzern
Tatyana Franck, Musée de l'Elysée
Sylvia Furrer Hoffmann, Association Marché d'Art Suisse
Arianna Gellini, Last Tango, lieu d'exposition, offspace
Regine Helbling, Visarte
Linda Jensen, Last Tango, lieu d'exposition, offspace
Claudia Jolles, Kunstbulletin
Sandra Sykora, conseil en droit de l'art
Christoph Doswald, Visarte, KiÖR Zürich
Jean-Pierre Hoby, Société suisse des Beaux-Arts
Oliver Kielmayer, Association des institutions suisses pour l'art contemporain
Josef Felix Müller, Visarte
Matthias Oberli SIK-ISEA
Peter Pfrunder, Spectrum
Urs Stahel, Spectrum

27 juillet 2018

1. Compétence image / visual literacy

Situation actuelle

Nous vivons à l'ère du visuel. Les médias imprimés socialement dominants ont été remplacés par les médias électroniques, ce qui signifie que la communication de la réalité par le biais des textes a été largement remplacée par une reconstruction de la réalité à travers les images. De ce fait, la vision du monde a radicalement changé. Il est toutefois étonnant de constater que les images et leurs modes d'action n'ont été que peu analysés jusqu'ici. Une éducation à l'image, à la compréhension de l'image, au langage de l'image, à l'influence descriptive (aspects dénotatifs) et pénétrante (aspects connotatifs), à la communication et à la manipulation par les images n'a guère lieu.

La nécessité d'agir

Nous sommes tous des consommateurs d'images, mais restons en fin de compte des «analphabètes» de l'image. Il est fondamental pour une société critique et mature que les individus qui la composent soient capables de comprendre et d'interpréter les images. Le monde politique doit donc s'intéresser à la compétence en matière d'image de ses citoyens. Aujourd'hui, il paraît toujours «évident» qu'une image est d'abord un reflet d'une réalité. Cependant, il faut à la fois une éducation et de la pratique pour reconnaître dans une image non seulement la référence à la réalité mais aussi le potentiel de manipulation. Du côté de la production d'images, nous maîtrisons les différentes options de présentation relativement rapidement et intuitivement; tout le monde sait comment réaliser un selfie réussi. Du côté de la réception, par contre, notre compétence en matière d'image est beaucoup moins développée; au lieu de remettre en question les images de façon critique, on leur fait trop souvent confiance «aveuglément». Outre les compétences linguistiques et rédactionnelles, nous avons également un besoin urgent de compétences en matière d'image!

Attentes

Le Message culture traite des propriétés de plus en plus étendues des techniques photographiques et de l'esthétique.

Il est du devoir des institutions culturelles et de formation de se pencher sur l'utilisation compétente des anciens et des nouveaux médias. Ainsi, outre les écoles, les musées doivent mettre à disposition leurs capacités avec des modules appropriés pour l'éducation à l'image, la remise en question de l'image et l'étude de ses conséquences pour la communication et pour nos vies; cela concerne aussi bien les images originales que les images électroniques.

Les formats éprouvés de la médiation artistique dans les musées doivent être élargis; par exemple:

- Analyse d'image: durant toute une leçon, s'intéresser ensemble à une seule œuvre et la décrypter
- Images mise en contexte: montrer comment une image prend des significations différentes dans des contextes différents.
- Perception et projection: découvrir ensemble comment nous ne percevons pas seulement les images, mais comment nous effectuons des projections en lien avec elles.
- Langage et images: association ludique du langage et de l'image afin d'expérimenter et de comprendre les différences et les parallèles.

Ces objectifs devraient être atteints grâce à des partenariats entre les musées et la Confédération, les cantons et les communes. Ceux-ci pourraient, par exemple, consister dans le fait que pour un montant minimal par enfant et par année, les classes d'une commune pourraient utiliser gratuitement tous les services d'un musée pendant une année entière (entrée, matériel, visites guidées, accueil).

2. Art dans l'espace public

Situation actuelle

On constate aujourd'hui en Suisse un boom considérable de la construction et un développement urbain et résidentiel très dynamique. L'architecture, l'urbanisme, l'ingénierie, la connexion entre art et bâtiment ainsi que l'art dans l'espace public sont autant d'expressions de valeurs culturelles fortes; ces apports permettent de créer le cadre pour un développement urbain et résidentiel durable et de qualité.

La nécessité d'agir

Afin de renforcer la qualité de vie et l'identité culturelle des villes, des agglomérations, des villages et des zones habitées de l'avenir, le monde politique doit être intéressé par la promotion de la culture contemporaine de la construction. La culture du bâtiment, cela ne signifie pas seulement s'intéresser au passé (préservation et entretien des monuments); cette préoccupation doit intégrer le présent et surtout le futur. Pour ce faire, une stratégie interdépartementale de développement de la culture du bâtiment doit être élaborée. L'objectif doit être d'orienter les bases normatives, les conditions-cadres et les outils d'encouragement financier de tous les domaines politiques s'occupant d'aménagement du territoire en fonction d'une compréhension contemporaine de la culture du bâtiment.

En outre, il s'agit de chercher des pistes pour montrer comment la Confédération pourra, de manière proactive, soutenir des lieux d'exposition thématiques la culture du bâtiment, et cela avec une portée nationale. Cela inclut notamment un musée suisse d'architecture et éventuellement un musée suisse du génie civil.

Il convient de renforcer la confrontation avec la culture contemporaine du bâtiment dans le contexte de la médiation culturelle et de la participation culturelle, par exemple par des stratégies appropriées et la promotion de projets pilotes. Dans le même temps, le débat sur une culture du bâtiment tournée vers l'avenir doit être encouragé et intégré dans le dialogue culturel national.

Lorsque le maître de l'ouvrage est une collectivité publique, il doit montrer l'exemple. Cela inclut notamment des appels d'offres équitables et transparents et l'attribution de services de planification, artistiques et de construction, y compris la mise en œuvre de procédures concurrentielles telles que les concours. En outre, pour les constructions publiques (bâtiments et génie civil), il convient de fixer de manière contraignante la règle du «pour-cent artistique» (1% du crédit de construction) pour l'aspect «art et bâtiment».

Attentes

L'espace public aménagé est reconnu comme un bien culturel. A ce sujet, la Confédération veille à ce que les approches contemporaines de la culture du bâti soient dotées de plates-formes appropriées; notamment dans le cadre du Swiss Art Award.

Le Message culture exprime un point de vue sur la promotion de la culture contemporaine du bâtiment et intègre des mesures appropriées dans le cadre de financement, par exemple par la promotion résolue de projets innovants dans le cadre des domaines art et bâtiment, art dans l'espace public, architecture et urbanisme. Dans ce contexte, il sera examiné si et dans quelle mesure des contributions peuvent être apportées à des organisations d'importance nationale s'intéressant à la culture contemporaine du bâtiment, pour leurs activités d'intérêt public.

Les moyens pour la culture contemporaine du bâtiment seront tirés du crédit-cadre pour la protection du patrimoine et la conservation des monuments historiques, et clairement mis en évidence.

3. Espaces indépendants (offspaces)

Note préliminaire :

La diversité des espaces indépendants ne permet pas de formuler un texte général. Les propos ci-dessous sont l'avis des représentantes de l'espace Last Tango.

Situation actuelle

Actuellement il existe environ 100 espaces d'art en Suisse principalement situés dans les villes. Ce sont des plateformes vitales pour les jeunes artistes, les artistes régionaux et pour les artistes en mi-carrière, car ils sont cruciaux pour la pratique artistique en tant que lieux d'expérimentation qui expriment souvent les enjeux sociaux, locaux, urbains et politiques de notre temps. Avec la fermeture de beaucoup de galeries de petite ou de moyenne taille les espaces indépendants deviennent de plus en plus importants. Ce sont aussi des lieux primordiaux pour les jeunes curateurs, essentiellement pour mettre en pratique leurs connaissances académiques et pour obtenir de l'expérience pratique. Ils peuvent servir comme tremplin pour un emploi stable dans une institution.

Un espace d'art peut avoir une programmation aussi active que les musées, qui présentent 4-6 expositions par an et plusieurs événements en parallèle. Les organisateurs des espaces indépendants sont des opérateurs polyvalents et sont responsables de *tous* les aspects du fonctionnement (recherche, relations publiques, communication, organisation d'événements, IT, logistique des transports, liaison avec les artistes, médiation, contact avec les visiteurs, financement, production et installation des œuvres, le nettoyage etc. Comme dans le domaine institutionnel, la recherche de fonds est l'une des tâches les plus difficiles et longues pour les organisateurs.

La nécessité d'agir

Le plus crucial sont les conditions financières difficiles auxquelles les espaces indépendants font face. Les fonds publics dédiés aux espaces indépendants sont repartis en deux catégories, par projet ou par programmation annuelle. Malheureusement, les sommes attribuées ne couvrent jamais les dépenses pour l'infrastructure, dont les plus élevées sont le loyer. Il serait donc important d'établir des conditions financières qui pourraient couvrir au moins les frais d'infrastructure. Par contre, les subventions pour les espaces d'art venant de Pro Helvetia statuent spécifiquement que les frais d'infrastructure sont exclus.

Attentes

Actuellement les subventions publiques supposent que les espaces indépendants soient non commerciaux. Cependant les espaces d'art doivent avoir le droit de choisir eux même leurs stratégies de financement. De manière générale ils sont non-commerciaux.

La terminologie généralement associée aux espaces indépendants étant «à but non lucratif» n'est pas adéquat. La vente d'œuvres ne devrait pas être exclue comme une option de financement pour les espaces qui choisissent cette méthode. Notre propos est de comprendre les espaces indépendants comme étant des entités à plus long terme, des structures autogérées qui couvrent une partie de leurs propres coûts. La stratégie de financement utilisée par les professionnels d'art - une dépendance quasi totale vis-à-vis de la philanthropie et des mains publiques pour financer les opérations - est insoutenable et conduit à des situations de sous-performance chronique et d'instabilité dans le secteur.

Les acquisitions des œuvres faites par l'administration publique dans les espaces indépendants devraient être encouragées.

4. Conditions de vie des artistes et honoraires d'artistes

Situation actuelle

Suisseculture Sociale a lancé pour la première fois en 2006 une *enquête sur le revenu et la sécurité sociale des artistes*, qui a été répétée dix ans plus tard, en 2016, sous une forme actualisée. L'enquête a couvert tous les domaines (art, arts visuels, film, photo, littérature, musique, danse et théâtre). En 2017, Johannes M. Hedinger a réalisé une *enquête sur l'image de soi actuelle des artistes en Suisse («The New Artist»)* exclusivement auprès d'artistes visuels. Les résultats étaient tout aussi alarmants dans les deux études. Environ la moitié des artistes gagnent moins de CHF 10'000 par an avec l'art, et seulement environ un quart gagne plus de CHF 24'675 (déduction de coordination 2016). Seulement 1% des artistes réalisent un revenu annuel de plus de CHF 100'000.

Dans la grande majorité des cas, les artistes dépendent d'un revenu annexe pour vivre et, le cas échéant, faire vivre leur famille. Cependant, le temps nécessaire pour cela est perdu pour le travail artistique. En Suisse, seuls environ 20% des artistes peuvent vivre des revenus de leur art. Depuis quelques années, les honoraires des artistes font l'objet de discussions intensives au sein des associations d'artistes en Europe, mais aussi au Canada et en Australie, par exemple. Dans certains pays des recommandations d'honoraires ou des accords entre les associations d'artistes et les lieux d'exposition en mains publiques ont été élaborés. En Suisse, Visarte a développé un *guide pour la rémunération de prestations d'artistes visuels*. En novembre 2018, un colloque sera organisé à Bruxelles par l'International Association of Art sur le thème suivant: «Exhibition Remuneration Right in Europe». La situation financière difficile des artistes est reconnue dans plusieurs pays; des solutions sont en cours d'élaboration.

La nécessité d'agir

Dans le domaine des arts visuels, les artistes ne sont généralement pas ou pas suffisamment rémunérés par les institutions et les organisateurs d'expositions. Dans les musées et les galeries d'art, par contre, toutes les personnes engagées dans le cadre d'une exposition reçoivent un salaire, du conservateur à l'agent artistique, en passant par le technicien et le personnel de surveillance et de nettoyage. La renonciation à la rémunération des artistes est justifiée par le fait que l'exposition augmente leur notoriété et favorise la vente d'œuvres. Cependant, il convient de garder à l'esprit que, aujourd'hui, de nombreuses œuvres d'art, comme les installations, ne sont plus aussi faciles à vendre. De plus, l'organisation d'une exposition ne signifie pas forcément des ventes.

Attentes

Le Message culture traite de la question des honoraires des artistes. Par exemple, les projets d'exposition ne devraient être soutenus par le secteur public qu'à condition que le budget comprenne les honoraires de l'artiste. La rémunération devrait être négociée individuellement avec l'artiste.

Afin d'aider les institutions d'exposition à rémunérer les exposants de manière appropriée, il serait souhaitable de prévoir un poste budgétaire à partir duquel, à la demande des musées et des espaces d'art, une rémunération serait versée aux artistes exposants; de manière analogue, par exemple, aux fonds pour la recherche de provenance.

5. Journalisme culturel, discours sur la culture et critical writing

Situation actuelle

Le raz de marée des médias sociaux et de la presse gratuite a provoqué une diminution du nombre d'annonces publicitaires et a conduit à un changement radical dans le paysage médiatique. Les institutions culturelles continuent d'investir dans la publicité, mais la majorité des fonds sont investis dans leurs propres titres, sites Internet et canaux numériques commerciaux. Seule une petite part va à la presse libre. Dans ce contexte, il y a assèchement des réseaux de journalistes culturels indépendants qui remettent en question, commentent, analysent et accentuent les événements culturels dans leur environnement. Au lieu d'une multitude de voix dans une variété de médias, seuls quelques protagonistes ont leur mot à dire dans les titres internes, tandis que la scène artistique régionale considérée un peu plus largement reste à l'écart.

La concentration des médias a pour conséquence que les rédactrices et rédacteurs doivent traiter davantage de matière en moins de temps et dans moins d'espace. Cela conduit à un traitement plus superficiel du contenu, à une préférence pour les sujets populaires, à une avance du matériel en relation avec les journaux gratuits à succès commercial, à une migration de débats et des critiques plus complexes vers l'Internet ou les publications spécialisées et à une politique de relations publiques plus offensive des institutions culturelles.

La nécessité d'agir

Le secteur culturel a besoin des journalistes pour la médiation et le débat. Une œuvre d'art dont le public ne prend pas note est socialement non pertinente. Cela ne peut pas être le sens de la création artistique, car ce n'est que lorsqu'une œuvre est perçue, discutée et comprise qu'elle crée une véritable valeur ajoutée pour la société.

Les journalistes culturels sont tout aussi importants en tant que partenaires de dialogue pour les artistes que les interprètes des créations visuelles pour le large public. Par le langage, ils permettent la communication sur les activités artistiques et leur placement dans un contexte social.

Attentes

Le secteur public doit avoir un intérêt à un journalisme culturel diversifié, différencié et indépendant dans les médias privés et publics. L'information et la communication font partie des tâches incombant au service public.

Une approche critique et des débats entre spécialistes sont essentiels au bon fonctionnement du secteur culturel. L'écriture critique stimule le développement de la culture par des analyses, des évaluations et des jugements précis.

Les artistes visuels réfléchissent et remettent constamment nos vies en question. Les journalistes d'art interprètent les créations et les replacent dans un contexte plus large. Ils contribuent ainsi à un discours sur les valeurs fondamentales de notre société. A l'instar de la promotion de la culture cinématographique, qui est inscrite dans la loi fédérale sur le cinéma, la promotion de la «culture artistique» dans le domaine des arts visuels mérite une base juridique qui permette le soutien subsidiaire à des revues d'art ancrées localement. Sans médiation, il n'y a pas de public et pas de participation.

6. Traitement des successions d'artistes

Situation actuelle

Jamais autant d'art visuel n'a été produit en Suisse qu'aujourd'hui. Même si la préservation du patrimoine des artistes est avant tout une affaire privée, une sélection ciblée, la conservation et la médiation de ce patrimoine culturel important (ou au moins de parties représentatives de celui-ci) nécessite une stratégie nationale à long terme.

Dans un ouvrage publié en ligne par l'Institut suisse pour l'étude de l'art (ISEA), le *SIKART, Dictionnaire de l'art en Suisse* (www.sikart.ch), il y a actuellement recensement de près de 6'800 artistes actifs, qui présentent régulièrement leurs œuvres dans des lieux d'exposition organisés de manière professionnelle. En outre, sept écoles d'art suisses forment en permanence des professionnel-le-s. Parallèlement à cette richesse impressionnante de producteurs d'art, il y a en Suisse un total d'environ 280 collections d'art et musées publics et privés.

Compte tenu du nombre croissant de futures successions d'artistes prévisibles, diverses initiatives privées ont vu le jour en Suisse ces dernières années, qui abordent le sujet de différentes manières. Des associations et fondations de Suisse alémanique et romande s'efforcent de préserver pour le long terme des biens d'artistes sélectionnés et de les faire connaître à un large public. Le service de conseil SIK-ISEA pour les successions d'artistes, financé par des fondations et la Ville de Zurich, offre une aide aux personnes concernées pour qu'elles puissent s'organiser et présente des solutions pour la gestion durable d'un patrimoine d'artistes.

La nécessité d'agir

Dans leurs efforts pour préserver et placer des biens (partiels), les artistes et leurs héritiers dépendent souvent du soutien professionnel des domaines de l'inventaire, de la conservation, de l'archivage et des techniques de collection ainsi que de l'histoire de l'art. En outre, ils sont généralement peu familiers avec le monde muséal suisse et les mécanismes du marché de l'art. La création et le maintien de centres de conseil nationaux et régionaux peuvent apporter une contribution décisive à l'aide à la prise de décision et à la gestion appropriée de ce patrimoine culturel.

Attentes

Le Message culture traite de la question de la création de centres de conseil nationaux et régionaux à même d'offrir aux artistes et à leurs héritiers une aide à l'auto-assistance pour la gestion des successions artistiques.

La Confédération soutient les lieux et organismes spécialisés qui établissent un dialogue entre les artistes et leurs héritiers, d'une part, et les institutions de mémoire ou les institutions publiques, d'autre part, en vue de la reprise de la succession ou d'une partie de la succession d'un artiste.

La Confédération étudie la pertinence de l'octroi de contributions à des institutions qualifiées (musées, archives, collections) pour l'admission et le traitement d'une succession ou d'une succession partielle d'un artiste. Un soutien lié au projet devrait également être possible pour les initiatives privées, à condition que la coopération avec une institution qualifiée puisse être démontrée.

7. Droit d'auteur

Contexte:

En Suisse, des démarches en vue de la révision de la loi sur le droit d'auteur sont en cours depuis 2012. L'actuel projet de révision de la LDA de novembre 2017 en est déjà à la phase de débat parlementaire.

La nécessité d'agir

Malheureusement, les institutions qui s'efforcent d'effectuer une médiation culturelle, telles que les musées ou les associations artistiques, n'ont pas été impliquées dans le processus de travail des «AGUR12 I» et «AGUR 12 II» et n'ont donc pas eu la possibilité de participer au processus de recherche d'un «compromis» du DFJP en dehors du processus de consultation normal et prescrit par la loi.

Dans le message du Conseil fédéral, on peut donc constater une présentation simplificatrice des intérêts «supposés» qui ne correspond pas à la réalité. Cela ne rend pas justice à la matière très complexe du droit d'auteur, qui a des chaînes de création de valeur très différentes selon les domaines (musique, littérature et arts visuels).

Le Groupe de travail « Art visuel » craint que les besoins des institutions de médiation - musées, galeries d'art, maisons d'édition, écoles supérieures - ne soient pas suffisamment pris en compte dans la formulation du droit d'auteur, ce qui signifie qu'elles ne seront plus à même d'exercer et de transmettre adéquatement leurs activités avec les moyens de communication d'aujourd'hui. Par conséquent, leurs activités perdront en visibilité publique.

Attentes

Dans le cadre des futurs efforts de révision du droit d'auteur suisse, une loi sur le droit d'auteur devra être conçue pour répondre de manière appropriée aux bouleversements fondamentaux provoqués par la numérisation de la production industrielle (industrie 4.0).

Des conditions-cadres juridiques appropriées doivent être créées pour le travail de médiation des institutions culturelles. De cette manière, il s'agit de reconnaître et de promouvoir les institutions qui cherchent à contrecarrer la désintégration de la société par le travail éducatif et les impulsions culturelles.

L'image est aujourd'hui un moyen de communication central. Les musées, les galeries d'art, les établissements d'enseignement et les bibliothèques invitent leurs visiteurs à partager leurs expériences par le biais de leurs propres photographies sur les réseaux sociaux. Ils publient également leurs propres collections sur Internet afin de les faire connaître à des segments plus larges de la population. Le droit d'auteur doit tenir compte de cette pratique avec une interprétation libérale des restrictions, car la communication et l'échange d'images favorisent l'implication et la participation du public.

8. Protection et conservation des biens culturels et formation d'experts de régions en crise

Situation actuelle

Dans le monde entier, on déplore continuellement la destruction d'irremplaçables sites du patrimoine culturel. Dans les pays exposés à des conflits armés ou touchés par des catastrophes naturelles ou des conditions économiques difficiles, d'autres sites culturels sont très menacés. Ils sont délibérément détruits, leur destruction est acceptée indifféremment en tant que «dommages collatéraux» ou ils sont exposés à la négligence ou au pillage incontrôlé.

La nécessité d'agir

Un stockage et une conservation adéquats et, à plus long terme, la préparation à la remise en état ou à la reconstruction du patrimoine culturel local sont indispensables pour sauver et préserver le patrimoine culturel d'une région touchée et, partant, son identité culturelle. Cependant, le manque de ressources financières et en personnel (experts) empêche souvent un travail de qualité avec les vestiges ou objets en question. Dans de nombreux cas, il existe un risque de perte irrémédiable.

La Suisse neutre, qui jouit d'une position particulière au sein de la communauté internationale, devrait intensifier ses efforts pour préserver le patrimoine culturel. A cette fin, la Suisse dispose d'une base juridique avec la loi sur le transfert des biens culturels (LTBC), qui lui permet de recevoir, d'entretenir et de préserver les biens culturels des régions en crise et de lever des fonds pour des mesures de conservation des biens culturels dans les régions en crise. En outre, la loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence (LPBC), entrée en vigueur en 2015, permet la mise en service en Suisse de sites de sauvetage spéciaux («safe haven») pour les biens culturels menacés à l'étranger. Malheureusement, la mise en œuvre de tels projets échoue souvent en raison de problèmes politiques dans les régions en crise elles-mêmes. Néanmoins, les efforts devraient être intensifiés en vue de l'accueil temporaire de tels biens culturels.

En outre, l'art. 4 lit. h LPBC permet la formation de personnel qualifié d'institutions culturelles. Cette formation devrait également être rendue possible pour le personnel des zones de crise.

Attentes

Même si l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est compétent en la matière, la préservation du patrimoine culturel et en particulier la formation d'experts par le transfert de connaissances en Suisse et à l'étranger par la Confédération devrait également être définie comme un objectif clair dans le cadre du Message culture.

Les efforts visant à sécuriser et à préserver temporairement des biens culturels en Suisse seront intensifiés et mis en œuvre concrètement.

Le transfert de savoir-faire des experts suisses en matière de protection, de conservation et de reconstruction des biens culturels aux parties intéressées des régions en crise est rendu possible et promu sur une base durable et à long terme.

9. Situation actuelle des galeries d'art

Situation actuelle

Dans le contexte d'une mondialisation rapide des marchés de l'art, le monde suisse des galeries d'art subit un processus de «consolidation» profonde qui met à l'épreuve le modèle d'affaires des galeries d'art contemporain qui fonctionnait de manière satisfaisante auparavant. La Suisse occupe toujours une position forte sur le marché international de l'art. Cela peut essentiellement s'expliquer par la situation géographique centrale, le multilinguisme, la neutralité, la stabilité politique du pays, le cadre réglementaire, la sécurité juridique, ainsi que par la réputation, l'engagement, les connaissances et l'expérience des galeries suisses, des marchands d'art, des maisons de ventes aux enchères d'art, des organisateurs de foires, des conservateurs, des musées et des collectionneurs d'art engagés. La coopération entre les artistes et les galeries d'art est traditionnellement bonne en Suisse. Les galeries sont conscientes de leur responsabilité envers les artistes en tant qu'ambassadeurs de leurs préoccupations artistiques et des œuvres d'art qui leur sont confiées.

L'Association des galeries suisses estime qu'il y a 100 à 120 galeries d'art professionnelles en Suisse actives sur le marché primaire. La plupart de ces galeries génèrent leur chiffre d'affaires en vendant des œuvres d'art provenant directement des ateliers des artistes qu'elles représentent. Pour joindre les deux bouts financièrement, elles sont aussi de plus en plus actives dans le commerce de l'art. Une cinquantaine de galeries ont cessé leur activité ces dernières années. Cette phase de «consolidation» va se poursuivre. On peut supposer qu'environ 60% de l'ensemble des galeries d'art ne sont pas rentables. Ce sont surtout les jeunes galeries avec un portefeuille de jeunes artistes qui ne parviennent pas à couvrir leurs frais de fonctionnement.

La nécessité d'agir

La bataille entre galeries pour les artistes les plus rentables est de plus en plus dominée par des acteurs recourant aux enchères internationales et au commerce sur Internet. La transformation en une société de l'information en réseau est à la fois une malédiction et une bénédiction pour le commerce de l'art. Le marché intérieur de 8,5 millions d'habitants et le vieillissement croissant de la population exacerbent la situation actuelle et incitent les galeries et les marchands d'art à devenir plus actifs à l'échelle internationale, à utiliser les plateformes de vente numériques sur Internet, à participer à des foires d'art internationales et à conclure des alliances avec des galeries en Suisse et à l'étranger.

Dans ce contexte, le marché de l'art n'est pas resté inactif; l'association faitière Marché d'art suisse a été fondée il y a trois ans. L'un de ses objectifs est de participer aux consultations et aux discussions publiques sur les nouvelles réglementations au niveau fédéral.

Attentes

Le Message culture aborde les problèmes auxquels sont confrontées les galeries d'art et propose des stratégies pour que les artistes suisses puissent se présenter avec succès en Suisse et à l'étranger par le biais d'un ensemble stable de galeries (établissement de statistiques sur le marché suisse de l'art, analyse des évolutions, simplification des normes administratives, création d'incitations pour les acteurs du marché de l'art, afin qu'ils promeuvent les artistes, soutien en cas de participation à des foires d'art internationales, assistance pour le développement de modèles d'affaires numériques).